

remarques pertinentes à ce sujet. Je lis ce qui suit dans le *Times* de New-York, numéro du 1er mars:

La défense d'Hawaï tenue pour insuffisante. La situation ne s'est pas améliorée depuis le 7 décembre, mais on réclame de nouveaux effectifs. La chose ne peut se reproduire. La guerre du Pacifique en arrive au point où l'ennemi pourra s'attaquer aux îles.

Voici encore le *Telegram* de Toronto que j'ai déjà cité. Dans son article de rédaction du 23 janvier, il signale que j'ai demandé la démission du ministre de la Défense nationale pour la malheureuse affaire de Hong-Kong. Nous avons ensuite M. Drew—son prénom? Je ne me le rappelle plus.

Une VOIX: George.

M. POULIOT: L'Ontario compte toujours un honnête George. George Drew fut choisi pour représenter le chef de l'opposition dans l'enquête sur l'affaire de Hong-Kong. En parlant de cette enquête, la *Gazette* de Montréal disait:

Il est inévitable que le secret dont on l'en-toure donne l'impression que cette enquête est "l'affaire du Gouvernement". On ne pouvait mieux faire disparaître ce vague sentiment qu'en nommant le colonel Drew avocat de l'opposition. Non seulement a-t-il été l'initiateur, on pourrait dire la cause, de l'attitude que l'opposition a prise en Chambre, mais il est de tous les Canadiens, en dehors de l'armée, un des mieux doués pour porter jugement sur une question d'ordre militaire.

Je passe maintenant à un autre bon journal libéral. *Le Soleil* de Québec. Dans son article de rédaction du 23 février il se plaint de ce que l'enquête ne sera pas publique, ajoutant qu'il n'en peut voir l'utilité à moins qu'elle ne soit fondée sur des renseignements nouveaux, ainsi que sur des accusations et des aveux formulés aux Communes. *Le Soleil* ajoute qu'il est nécessaire d'obtenir une déclaration du Gouvernement sur la question et demande:

Est-il laissé à la discrétion du tribunal de restreindre ainsi le cadre de l'enquête et des renseignements promis au Parlement et à la nation?

Maintenant je passe à un journal fanatique, le *Journal* d'Ottawa. Je ne vous lirai que le premier paragraphe de deux articles, l'un sur George Drew et l'autre sur mon humble personne, et les honorables députés verront à quel point ces tories nazis sont aveugles. Je citerai d'abord un article intitulé: "Les droits d'un critique", qui a paru dans le *Journal* d'Ottawa jeudi, le 22 janvier 1942. Il se lit en partie ainsi qu'il suit:

Le colonel George Drew, le chef des conservateurs en Ontario, répète une vérité de Lal-palce lorsqu'il réaffirme son droit de critiquer la conduite du Gouvernement, même en temps de guerre. Cependant, il est nécessaire de

défendre cet indéniable droit démocratique contre certains qui, fort honnêtement, sont d'avis que même une critique bien fondée et pratique est une chose "subversive" et regrettable.

Il n'y a rien à redire à ce sujet. Mais voici le premier paragraphe d'un article consacré au représentant libéral de Témiscouata qui avait demandé la démission du ministre de la Défense nationale, dont le département loue probablement une partie de l'édifice du *Journal* d'Ottawa. Je trouve cet article dans le numéro du 20 février de ce journal. Il est intitulé: "Voici un exemple de ce qui fait tort au Parlement", et se lit en partie ainsi qu'il suit:

D'après le principe qu'il ne faut pas conclure du particulier au général, on aurait tort de condamner le Parlement à cause des bouffonneries de M. Jean-François Pouliot. Toutefois, le stupide sous-amendement de M. Pouliot au discours du trône, demandant à la Chambre de condamner le Gouvernement parce qu'il "se propose" d'imposer la conscription, est précisément la sorte de chose qui porte bien des gens à mépriser le Parlement. Qu'y a-t-il de défectueux, se demande-t-on,—qu'est-ce qui fait défaut dans une institution démocratique qui, en ce moment, semble incapable de mettre un frein à des bouffonneries aussi évidentes?

C'est une grande satisfaction pour moi de penser que dans toutes les provinces, particulièrement en Ontario, les Gouvernements agrandissent leurs asiles d'aliénés, et je n'ai pas le moindre doute qu'on pourra loger l'auteur de cet article dans l'un de ces édifices. Tout le monde a déploré vivement la perte de Hong-Kong. Il est arrivé quelque chose là-bas et c'est que les soldats se trouvaient sans équipement et sans munition. Le ministre de la Défense nationale doit, certes, porter sa part de responsabilité. Mais il n'était pas le seul. Il y avait, et il y a maintenant, un officier qui occupe un haut rang, celui d'inspecteur général de la division de l'Ouest et c'est le sénateur tory Griesbach. Comment se fait-il que nos hommes soient partis pour Hong-Kong sans l'approbation de l'inspecteur général de l'armée? Je crains que la nomination de Georges Drew à la commission d'enquête sur l'affaire de Hong-Kong ait précisément pour objet de blanchir Griesbach. Je vois rire le chef de l'opposition. Je ne me serais pas attendu à cela de sa part parce que ce que je dis est la vérité. Il sait que je ne crains pas de dire la vérité et j'affirme que celui qui est responsable doit être reconnu coupable de ce qui est arrivé. Ce n'est pas le quartier-maître général qui doit être puni pour cela: C'est l'inspecteur général de la division de l'Ouest, un sénateur tory qui devrait être destitué immédiatement, et même traduit en conseil de guerre.

J'ai ici une autre coupure qui a pour titre "Bennett explique la chute de Singapour." C'est lui qui commandait la division austra-